

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
CRÉATION D'UN COMPTE DE FRAIS REPORTÉS LIÉ À UNE EXPANSION ÉVENTUELLE DU RÉSEAU  
GAZIER VERS LA CÔTE -NORD**

---

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0005, page 4;
  - (ii) Pièce B-0005, page 5;
  - (iii) Pièce B-0002, article 9.

**Préambule :**

(i) « *Gaz Métro a, à maintes reprises, mentionné qu'elle ne pouvait y prolonger son réseau en l'absence d'un contexte permettant d'assurer la viabilité du Projet. Ces suivis ont aussi déjà fait mention que pour envisager le raccordement de la Côte-Nord deux grandes conditions devaient être réunies : l'implantation d'une ou de plusieurs industries majeures dans la région et l'obtention d'un soutien gouvernemental.* » [Nous soulignons]

(ii) « *Plusieurs entreprises, municipalités et intervenants présents sur la Côte-Nord ont déjà démontré leur intérêt envers l'utilisation du gaz naturel. Gaz Métro mentionnait qu'elle évaluait à nouveau la possibilité de desserte de cette grande région industrielle du Québec à la suite des demandes de desserte reçues de plusieurs entreprises, intervenants et municipalités de la région.* » [Nous soulignons]

(iii) « *Au cours de la dernière année, des clients industriels potentiels ont manifesté leur intérêt à utiliser le gaz naturel dans le cadre de leurs activités, laissant entrevoir la possibilité que des volumes suffisants soient consommés pour justifier l'extension du réseau gazier jusque dans la région de la Côte-Nord;* » [Nous soulignons]

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez fournir un aperçu du potentiel volumétrique existant et futur par municipalité et par secteur (résidentiel, commercial, industriel). Pour le secteur industriel, veuillez ventiler le potentiel volumétrique par type d'industrie.
- 1.2 Veuillez fournir un aperçu du potentiel volumétrique par type d'industrie pour les entreprises et les industries majeures qui ont manifesté leur intérêt, selon les références (ii) et (iii)
- 1.3 Quelles sont, selon Gaz Métro, les probabilités que les volumes potentiels reliés au secteur de la 2<sup>o</sup> ou de la 3<sup>o</sup> transformation des minerais prélevés dans le sol du Nord québécois se matérialisent? Veuillez élaborer.
- 1.4 Veuillez indiquer si Gaz Métro a des ententes sur une base conditionnelle ou des garanties d'achat, avec les entreprises qui ont manifesté leur intérêt.

- 2. Références :**
- (i) Pièce B-0005, page 6 et annexe 1, page 2 et 3;
  - (ii) Avis A-99-01 (R-3408-98) du 16 juillet 1999, page 11.

**Préambule :**

(i) « *Son apport, tel que décrit dans l'extrait du texte du budget présenté à l'annexe 1, s'étend donc sur deux volets, soit celui des études et travaux préparatoires, ainsi que celui des infrastructures.* »

Dans son budget 2012-2013, déposé le 20 mars 2012, le gouvernement du Québec a donné son appui au projet Côte-Nord. Son apport est décrit dans l'extrait suivant :

« ***Un investissement de 750 millions de dollars***

*Un investissement de l'ordre de 750 millions de dollars devra être consacré à la construction du gazoduc, incluant 60 millions de dollars pour la réalisation d'études, l'importance de l'investissement dépendant du tracé retenu ainsi que du résultat des études environnementales et d'ingénierie.*

[...]

***L'appui du gouvernement***

*Le projet sera financé par Gaz Métro. Le gouvernement annonce qu'il assumera 75 % des premiers 40 millions de dollars requis pour réaliser les études portant notamment sur les aspects environnementaux, d'ingénierie et de consommation établissant la faisabilité du projet. Si la faisabilité du projet n'était pas démontrée, le gouvernement assumera sa part des dépenses engagées pour la réalisation des études.*

*Si le résultat de ces études s'avère concluant, le gouvernement s'engage à soutenir le projet de desserte de la Côte-Nord en gaz naturel.*

- *L'apport du gouvernement sera temporaire et remboursable, en fonction de la croissance de la consommation de gaz naturel sur le territoire de la Côte-Nord.*
- *Une surprime tarifaire sera appliquée à la clientèle industrielle de la Côte-Nord. Cette surprime assurera la rentabilité du projet, lorsque la consommation de gaz naturel sur la Côte-Nord sera suffisante.*

*Si, au moment de la mise en service, les volumes de consommation sont insuffisants, le gouvernement compensera Gaz Métro pour les volumes de consommation manquants pour rentabiliser l'investissement. Lorsque la consommation de gaz naturel sur la Côte-Nord sera suffisante, l'apport financier du gouvernement pourra être remboursé.*

*L'entente entre le gouvernement et Gaz Métro s'appliquera sur une période de quarante ans. »*

(ii) « *Au cours des années 1990, le gouvernement québécois a contribué financièrement à l'expansion du réseau gazier vers les régions de Val d'or, Amos, de la Beauce et des Laurentides jusqu'au Mont-Tremblant. SCGM a aussi bénéficié du programme d'infrastructure nationale pour assurer la réalisation des projets. »*

**Demandes :**

- 2.1 Les deux volets de l'apport du gouvernement, annoncés dans le dernier budget, sont-ils concrétisés dans une ou des ententes signées avec le gouvernement ? Gaz Métro peut-elle préciser de quel ministère ou organisme proviendra la contribution gouvernementale ? En l'absence d'ententes signées encadrant la participation financière du gouvernement, veuillez préciser comment Gaz Métro s'assurera que les dépenses engagées seront remboursées par le gouvernement.
- 2.2 Veuillez estimer approximativement les volumes de consommation annuels industriels et commerciaux requis pour rentabiliser un investissement de 750 M\$ en prenant comme hypothèses un amortissement de 40 ans, les tarifs actuels (sans surprime) et un taux d'actualisation de 6,37 % conforme à la décision D-2011-194. Veuillez expliquer toutes autres hypothèses le cas échéant.
- 2.3 Veuillez estimer approximativement le point mort tarifaire compte tenu que l'apport du gouvernement sera temporaire et remboursable en fonction de la croissance de la consommation de gaz naturel sur le territoire de la Côte-Nord. Veuillez préciser vos hypothèses. Veuillez également confirmer que le point mort tarifaire sera uniquement atteint après que le gouvernement aura été remboursé. Veuillez expliquer.
- 2.4 Doit-on comprendre que des études du Projet totalisant un montant de 60 M\$, seuls les premiers 40 M\$ feront l'objet d'un appui du gouvernement du Québec à un niveau de 75 %. Veuillez élaborer.
- 2.5 Veuillez comparer le soutien financier du gouvernement offert à Gaz Métro pour l'extension du réseau gazier vers la Côte-Nord avec l'aide gouvernementale dont Gaz Métro a bénéficié au cours des années 1990, selon la référence (ii).
- 2.6 L'entente entre le gouvernement et Gaz Métro s'appliquera sur une période de 40 ans, selon la référence (ii) alors que le droit exclusif accordé à Gaz Métro expire dans 17 ans, soit en 2029. Veuillez élaborer.

**3. Référence :** Pièce C-UMQ-0002, page 6.

**Préambule :**

Dans ses observations, UMQ mentionne :

*« L'UMQ croit qu'il est fort probable que l'intérêt financier des industries établies (et celles à venir) sur la Côte-Nord de migrer vers une nouvelle forme d'énergie disponible, sécuritaire et stable, soit suffisant pour rentabiliser l'extension projetée. Les mécanismes de recouvrement de coûts auxquels le Distributeur pense actuellement, c'est-à-dire nommément une subvention via un programme gouvernemental d'infrastructures stratégiques, ainsi qu'une « surprime » aux clients industriels qui maintiendra néanmoins le caractère incitatif de leur conversion au gaz naturel, devraient donc être suffisants pour financer l'extension éventuelle du réseau gazier, sans qu'il soit nécessaire de recourir à de l'interfinancement avec les clients existants du Distributeur. »* [Nous soulignons]

**Demande :**

3.1 Veuillez commenter l'observation de l'UMQ.

**4. Référence :** Pièce B-0005, page 7.

**Préambule :**

*« Pourquoi un compte de frais reportés est-il nécessaire?*

*Trois éléments justifient l'utilisation d'un compte de frais reportés dans le Projet ; l'ampleur des coûts associés à la préparation de la demande d'investissement, les exigences réglementaires et les contraintes de temps pour la réalisation du Projet. »*

**Demande :**

- 4.1 Veuillez décrire le traitement comptable des études et des travaux préparatoires d'un projet éventuel et de la subvention gouvernementale, ainsi que leur présentation, selon :
- a) Les conventions comptables actuelles de Gaz Métro;
  - b) Les conventions comptables proposées au dossier R-3773-2011;
  - c) Normes canadiennes PCGR;
  - d) Normes américaines US GAAP;
  - e) Normes IFRS.

- 5. Références :** (i) Pièce B-0005, page 8;  
(ii) Pièce B-0005, page 9.

**Préambule :**

(i) « [...] À titre d'exemple, Gaz Métro devra poursuivre des études d'ingénierie détaillées et poursuivre les différents processus d'approbation environnementale. Cependant, tel que mentionné précédemment, le total des sommes engagées par Gaz Métro jusqu'à la décision de la Régie [portant sur la demande d'investissement autorisant le Projet] ne dépassera pas 40 M\$ et sera couvert à 75 % par l'apport du gouvernement du Québec portant sur les premiers 40 M\$ encourus, et ce, jusqu'à un maximum de 30 M\$. Les montants assumés par Gaz Métro et sa clientèle, si le Projet n'est pas viable, représenteront donc un maximum de 10 M\$, soit beaucoup moins que les coûts qui auront été encourus pour les études et travaux préparatoires permettant d'établir la faisabilité du Projet avant le dépôt de la demande d'investissement en vertu de l'article 73 de la LRE. » [Nous soulignons]

(ii) « La décision sur les modifications tarifaires étant préalable au dépôt de la demande d'investissement, Gaz Métro prévoit un dépôt de la preuve sur les modifications aux Conditions de service et Tarif au courant de l'été 2012 et un dépôt de la demande d'investissement vers la fin de l'année 2012. »

**Demandes :**

- 5.1 Veuillez indiquer si le montant maximum de 40 M\$ inclut les frais financiers. Si non, veuillez estimer le montant total des frais financiers ajoutés au montant de 40 M\$ en présentant distinctement les frais financiers assumés par Gaz Métro et sa clientèle et ceux assumés par le gouvernement.
- 5.2 Dans l'éventualité où le projet n'allait pas de l'avant, veuillez préciser à quel moment le gouvernement versera sa contribution à Gaz Métro.
- 5.3 Advenant le cas d'un dépassement de coûts au-delà du montant de 40 M\$ et/ou dans l'éventualité où le dépôt du Projet devant la Régie accuserait un certain retard, quel sera l'impact financier pour Gaz Métro et sa clientèle?
- 5.4 Veuillez expliquer le processus décisionnel et élaborer sur les critères qui pourraient mener Gaz Métro à retarder le projet ou à y mettre fin et ainsi devoir disposer du solde du compte de frais reportés?
- 5.5 La Régie se questionne sur la capacité de Gaz Métro à réaliser des études et travaux préparatoires de cette envergure d'ici la fin de l'année 2012 soit le délai prévu selon la référence (ii). Veuillez élaborer sur le degré de faisabilité que Gaz Métro puisse dépenser un montant de 40 M\$ au cours des prochains six mois. Veuillez présenter un échéancier de

réalisation des différentes actions de Gaz Métro lui permettant d'atteindre son objectif et de déposer sa demande d'investissement en temps prévu.

5.6 Veuillez indiquer la nature des modifications aux conditions de services et tarifs qui sont envisagées par Gaz Métro et dont le dépôt est prévu à l'été 2012 selon la référence (ii).

- 6. Références :**
- (i) Pièce B-0005, page 6 et annexe 1, pages 2 et 3;
  - (ii) Pièce B-0005, page 9;
  - (iii) Pièce B-0005, page 10.

**Préambule :**

(i) « *Son apport, tel que décrit dans l'extrait du texte du budget présenté à l'annexe 1, s'étend donc sur deux volets, soit celui des études et travaux préparatoires, ainsi que celui des infrastructures.* »

Dans son budget 2012-2013, déposé le 20 mars 2012, le gouvernement du Québec a donné son appui au projet Côte-Nord. Son apport est décrit dans l'extrait suivant :

« ***Un investissement de 750 millions de dollars***

*Un investissement de l'ordre de 750 millions de dollars devra être consacré à la construction du gazoduc, incluant 60 millions de dollars pour la réalisation d'études, l'importance de l'investissement dépendant du tracé retenu ainsi que du résultat des études environnementales et d'ingénierie.*

(ii) « *Les études et travaux préparatoires permettront, notamment, de déterminer le corridor et par la suite le trajet du gazoduc optimal, de planifier l'exécution du Projet, de réaliser l'ingénierie requise par les décisions d'investissements, de procéder aux études de capacité du réseau existant, de valider les potentiels volumétriques et d'évaluer les aspects environnementaux et économiques du Projet.* »

(iii) « *Sans être limitatives, les principales catégories de coûts suivantes pourraient être portées au compte de frais reportés :*

- *Les études d'ingénierie incluant les activités d'arpentage, les études géotechniques, le design du réseau ;*
- *Les études environnementales et les études d'impact requises ;*
- *La planification du réseau de distribution et de transmission ;*
- *La planification des postes de compression ; et*
- *Les activités d'évaluation et d'entente pour l'acquisition des droits de passage requis.* »

**Demandes :**

- 6.1 Veuillez fournir une description détaillée des études et des travaux préparatoires au montant de 40 M\$ ainsi que le détail des coûts prévus par catégorie, et ce indiquant distinctement les frais financiers et le montant relié à la contingence le cas échéant. Veuillez motiver les sommes nécessaires à la réalisation de ces études et travaux préparatoires.
  - 6.2 Veuillez fournir une description détaillée des études additionnelles requises au montant de 20 M\$ cité en référence (i).
  - 6.3 Veuillez ventiler les coûts des études et travaux préparatoires sur les deux exercices tarifaires, soit celui du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2012 et celui du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2013, et ce, par catégories de coûts.
  - 6.4 Veuillez indiquer si tous les coûts énumérés précédemment sont admissibles à l'appui du gouvernement du Québec, soit à un niveau de 75 %. Si non, veuillez identifier et quantifier les coûts non admissibles.
  - 6.5 Est-ce que les frais financiers sont des coûts admissibles à l'appui du gouvernement du Québec? Si oui, veuillez indiquer si le taux admissible est le même que celui du taux de la base de tarification.
  - 6.6 Veuillez indiquer les coûts déboursés ou engagés à ce jour, par catégorie de coûts. Veuillez expliquer la nature des travaux réalisés à ce jour. Veuillez indiquer le degré d'avancement des études et des travaux préparatoires.
7. **Référence :** Pièce B-0005, page 11.

**Préambule :**

*« Gaz Métro présentera des modalités de disposition du compte de frais reportés dans le cadre de sa demande d'investissement du Projet de desserte de la Côte-Nord vers la fin de l'année 2012. Advenant que la faisabilité du Projet ne soit pas démontrée et qu'aucune demande d'investissement ne soit déposée, les modalités de disposition du compte de frais reportés feront alors l'objet d'une proposition dans le cadre d'une cause tarifaire subséquente. »*

**Demandes :**

- 7.1 Dans le cas où la faisabilité du Projet est démontrée, veuillez indiquer les bénéfices et les risques potentiels supportés d'une part par la clientèle et d'autre part par les actionnaires de Gaz Métro.
- 7.2 Dans le cas où la faisabilité du Projet n'est pas démontrée, veuillez préciser le montant à risque pour les actionnaires de Gaz Métro. Si aucun montant n'est prévu, veuillez justifier l'asymétrie des risques et des bénéfices entre la clientèle et les actionnaires de Gaz Métro par la proposition de disposer du compte de frais reportés dans le cadre d'une cause tarifaire subséquente.
- 7.3 Dans le cas où la faisabilité du Projet n'est pas démontrée, veuillez expliquer et justifier en quoi la Régie peut inclure dans les tarifs des montants n'ayant pas servis à la prestation de service de la clientèle de Gaz Métro.
- 7.4 La Régie comprend que si la faisabilité du Projet n'est pas démontrée et que le budget au montant de 40 M\$ a été partiellement ou complètement dépensé, la clientèle retirera peu ou pas de bénéfice. La Régie se questionne sur la possibilité de limiter le risque financier assumé par la clientèle en le partageant avec les actionnaires de Gaz Métro. Veuillez élaborer.

- 8. Références :** (i) Pièce B-0005, page 11;  
(ii) Pièce B-0002, article 22.

**Préambule :**

- (i) *« Les études et travaux préparatoires s'étendront sur deux exercices tarifaires, soit celui du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012 et celui du 1er 15 octobre 2012 au 30 septembre 2013. Le suivi déposé chaque année dans le cadre du rapport annuel de Gaz Métro relativement à la desserte des territoires des régions du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord sera maintenu. Ce suivi sera cependant bonifié pour présenter l'évolution des frais liés au compte de frais reportés et faire état des développements du projet de la Côte-Nord. »*
- (ii) *« Enfin, la création d'un compte de frais reportés permettrait d'isoler l'ensemble des coûts liés à ce projet et d'en faire un suivi rigoureux, tant pour la Régie que pour le gouvernement du Québec; »*

**Demande :**

- 8.1 Veuillez expliquer quelle sera l'étendue du suivi déposé dans le cadre du rapport annuel afin de permettre à la Régie de faire un suivi rigoureux.